



RÉUNION DE QUARTIER SECTEUR OUEST Mercredi 28 mars 2018

Salle Marcel-Pagnol

Compte-rendu

Cabinet du maire et des élus

Mme Audrey Hélaïne
téléphone : 02 38 80 35 28
cabinet.maire@ville-saran.fr

Les élus présents :

- *Mme Maryvonne Hautin, maire de Saran*
- *M Christian Fromentin, 1^{er} adjoint au maire*
- *M Mathieu Gallois, adjoint délégué à la Vie des Quartiers*
- *Mme Béatrice Bournaveaux, Conseillère déléguée aux Associations*
- *M. Francois Mamet, Conseiller délégué au Personnel*
- *Mme Muriel Foulon, Conseillère déléguée à la Vie des Quartiers*
- *Mme Patricia Bikondi, Conseillère déléguée à la Culture*

- *M. Philippe Dolbeault, Conseiller délégué à la Jeunesse*

- M. Teddy Lecuvier, Chef de la Police municipale
- Mme Audrey Hélaïne, Assistante du maire et des élus



Mathieu Gallois ouvre la séance.

La parole est donnée aux habitants.

1. Un habitant souhaiterait savoir si une réfection des trottoirs de la rue des Poiriers et de la rue du Ran d'Abas pourrait-elle être planifiée ?

- Les élus indiquent que cette compétence appartient dorénavant à Orléans Métropole. Il est suggéré aux habitants de transmettre leur demande par écrit à Orléans Métropole en mettant la commune en copie.

cabinet.maire@ville-saran.fr ou à *cabinet du maire Place de la Liberté 45774 SARAN Cedex*)

2. Les administrés indiquent que le trafic sur la rue Anatole Faucheux est très important. Certains automobilistes ne respectent pas la réglementation en vigueur : refus de priorité, vitesse excessive. Une vitesse importante est également identifiée par les riverains sur la rue du Ran d'Abas et l'allée du Poirier. Le stop n'est également pas respecté.

- Teddy Lecuvier indique qu'un flux de voitures est remarqué en début et fin de journée. Il va demander la mise en place du Point Information Vitesse et va demander à ses équipes d'être vigilantes sur le secteur.

3. Les saranais de la rue du Veau souhaitent alerter les élus sur la vitesse excessive des automobilistes de plus en plus nombreux. Ils renouvellent leur demande d'aménagement de voirie comme cela a pu être fait sur la rue de la Pelleterie ou sur la rue des Chimoutons. L'étroitesse des trottoirs sur une partie de la voie n'arrange pas la situation.

- Les élus ont noté cette demande et vont étudier les faisabilités avec les services. Il est rappelé que la compétence voirie a été transférée à Orléans Métropole. Madame le maire suggère d'étudier les possibilités et de revenir auprès des habitants d'ici quelques temps pour faire part des possibilités.



4. Les habitants de l'allée du Caveret expliquent n'avoir aucune visibilité pour sortir de la voie. Un alignement de clôture aurait dû être effectué mais rien n'est fait à ce jour.

- Madame le maire affirme que l'alignement de la clôture est en cours. Des difficultés administratives retardent les travaux car le propriétaire de la maison concernée est sous tutelle. Les services de la commune font le nécessaire pour résoudre ce problème au plus vite.

5. Une administrée explique que la priorité du chemin du Bourdin n'est pas respectée. De plus, le brise vue et les poubelles installées occultent également la vision de la voie.

- Maryvonne Hautin explique n'avoir pu empêcher la construction de la maison au coin de cette voie et le voisinage en subit les conséquences aujourd'hui. Il est expliqué que la réglementation des brises vues fixes ne s'applique pas sur ces matériaux temporaires installés. Teddy Lecuvier suggère d'installer une balise de priorité à droite dans but de renforcer la signalétique existante. Les services référents vont se rendre sur place.

6. Des administrés expliquent que de nombreux poids lourds empruntent la rue Passe-debout et Anatole Faucheux.

- Les élus indiquent que le passage de ces camions n'est pas autorisé sauf trafic local. Malheureusement les GPS utilisés dirigent les chauffeurs sur de mauvais axes.

7. Une habitante fait part de son mécontentement concernant le réseau bus. Elle explique habiter sur le quartier des Chimoutons et emprunte régulièrement les bus de la ligne 1 et regrette que celui-ci ne desserve plus Oréliance. En effet, elle doit effectuer un changement avec le 18 à l'arrêt Vilpot. Le non-respect des horaires et la non-concordance des correspondances engendreraient pour cette dame un trajet de plus de 45 minutes. De plus, en cas de pluie l'arrêt Passe Debout n'est pas protégé.

- Les élus vont transmettre cette remarque aux services compétents d'Orléans Métropole. Pour l'amélioration des correspondances entre les lignes 1 et 18 à l'arrêt Vilpot.

8. Un saranais, de l'allée des Tourterelles, explique subir des nuisances causées par un stockage des poubelles de toute l'allée devant son habitation toute la semaine.

- Les élus s'engagent à se rendre sur place et à faire état de cette situation à Orléans Métropole afin de trouver une solution pérenne.

9. Une personne s'interroge sur le devenir du site de Marcel Pagnol après la création du nouveau groupe scolaire.

- Madame le maire affirme que le lieu sera utilisé à des fins municipales. Concernant le groupe scolaire, le projet reste à l'étude. Le lieu du futur site scolaire se situera sur une parcelle derrière la cuisine centrale et la crèche de P'tits Loups. Une étude démographique, en partenariat avec l'Éducation Nationale, a été lancée afin que cette nouvelle structure corresponde parfaitement avec les besoins réels de la population.

10. Un saranais, explique qu'un petit groupe de citoyens souhaiterait intervenir dans le bois de la Fassière pour nettoyer et couper les arbres tombés dans les chemins. Il demande s'il serait envisageable d'obtenir l'accord de la ville pour ses actions.

- Les élus remercient les habitants concernés pour cet engagement et n'y voient pas d'inconvénients. José Santiago va avertir les services Espaces verts.

Maryvonne Hautin explique que l'enquête publique concernant le classement en Zone Agricole Protégée de la zone naturelle ouest s'est déroulée en mairie du 19 mars au 18 avril. La population était invitée à faire ses remarques et à donner ses avis sur le projet. Il est rappelé qu'une ZAP désigne un zonage de protection de l'activité agricole. Cet outil d'aménagement de territoire permettra à une zone de 115 hectares d'être exclusivement consacrée à l'agriculture. Il est destiné à protéger et à valoriser ce territoire situé à l'ouest de la commune et qui comprend de nombreux enjeux.

Les élus vont prendre contact prochainement avec les citoyens volontaires afin de construire un projet solide et concret autour de la zone de la Fassière.

11. Un habitant souhaiterait savoir si la ville va renouveler son moratoire sur le déploiement des compteurs Linky.

- Les élus indiquent que le moratoire pris par le *Conseil municipal le 27 janvier 2017* est toujours d'actualité et invitent les habitants à consulter le site <http://www.stop-linky.fr/> pour obtenir toutes informations nécessaires sur le sujet.

12. Une personne alerte les élus sur la situation de la rue de la Fossiante. En effet, artisans et particuliers viennent déposer des déchets en tout genre la situation devient alarmante.

- Les élus ont connaissance de ces incivilités. La Police municipale intervient régulièrement pour faire des constats et les déchets sont retirés régulièrement. Malheureusement cela ne résout pas le problème, en cas de flagrant délit les responsables sont sanctionnés via une amende de 1500 € puis 3000 € en cas de récidive.

« Lors d'une récente réunion, la commune de Saran, Orléans métropole, Ingré et St Jean de la Ruelle ont étudié la faisabilité de réaliser un dispositif de type barrière comme ce qui a été réalisé sur la rue du Ran d'Abas afin d'empêcher le passage des véhicules sauf riverains . »

13. Un habitant s'interroge sur déploiement de la fibre sur la commune.

- Les élus expliquent que SFR doit couvrir la commune en fibre optique. Ensuite, si un habitant décide de s'abonner à la fibre, le fournisseur d'accès de son choix câblera son logement en se branchant sur le PBO de secteur. Si la ligne téléphonique est aérienne, ou souterraine le raccordement ne sera pas le même.

Il n'est pas possible de donner un calendrier du déploiement pour chaque quartier. En effet, le planning prévisionnel transmis par SFR ne correspond plus à la réalité suite à plusieurs problèmes techniques. A ce jour, plusieurs quartiers saranais sont raccordés. Selon SFR, tous les Saranais pourront bénéficier de la fibre optique en 2020 au plus tard.

Rappel : La Police municipale est joignable au 02 38 80 36 25 ou au 06 07 08 18 74. Les agents sont présents de 7h30 à 20 heures du lundi au vendredi avec une permanence le samedi matin en mairie.

Pour les urgences, il y a une astreinte 24 heures/24, 7j/7 au 02 38 80 34 00. En cas de problème, il est conseillé de porter plainte auprès de la Police nationale. La Police municipale se rendra disponible pour vous apporter aide et conseil.



Le cabinet du maire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.